



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-05-2026 /

Dossier complet le : 21-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018366/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un parc pluvial paysager sur la commune d'Aviron (27)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Raison sociale

Administration publique generale

N° SIRET

20007145400017

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEFRAND

Prénom(s)

Guy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un parc pluvial paysager sur la parcelle située en amont du lotissement des Charmilles sur la commune d'Aviron (27). Le but est d'améliorer l'infiltration de l'eau et de la stocker temporairement avant de la restituer dans le talweg naturel. Le terrain couvre une superficie d'environ 6 ha. Il est prévu un nivellement du parc, la création de 2 bassins "en série" avec une liaison entre les deux, un seul ouvrage en sortie de bassin des méandres avant le débit de fuite de 103 L/s, une surverse à la cote 136,57 NGF évitant tout débordement des bassins et un exutoire final retravaillé (création de fosses). De plus, la peupleraie située à l'Est du site servira d'exutoire au projet hydraulique ainsi qu'une partie de la voirie sous laquelle un réseau pluvial de restitution à la peupleraie sera créé.

4.2 Objectifs du projet

D'une manière générale, l'objectif du projet est d'éliminer les désordres hydrauliques dus, entre autres, à la topographie du site, à la composition du sol et à la construction du lotissement des Charmilles sur une parcelle inondable à l'origine non constructible, en améliorant l'infiltration de l'eau et en la stockant temporairement sur la parcelle située en amont du lotissement des Charmilles avant de la restituer dans le talweg naturel. Le projet a trois enjeux principaux : - Améliorer la gestion hydraulique pour éviter les inondations du lotissement en aval : la topographie sera modifiée pour rediriger l'eau et le modèle hydraulique est basé sur de l'infiltration avec débit de fuite. - Améliorer l'attractivité et les dispositifs pour accueillir du public, notamment lors de la nuit avironnaise : cela implique de sécuriser les aménagements, créer un accès PMR, garantir les accès depuis la mairie, le stade, la salle des fêtes, le rond-point du calvaire et le lotissement des Charmilles et d'inclure un espace de convivialité. - Être favorable au développement de la biodiversité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'entreprise qui effectuera les travaux demarrera par une liberation totale des emprises incluant un certain nombre de demolitions (revetements, maconneries...) et de depotes diverses (clotures, reseaux, mobilier...). De plus, afin de realiser l'ensemble des structures et infrastructures des differents ouvrages, le chantier connaitra une phase de travaux importante :
=> Decapage de la terre vegetale en place sur 0m30 estimee sur les secteurs concernes ; avec mise en stock pour recuperation par le lot « Paysage » => Terrassements en deblais remblais
=> Terrassements en deblais evacues

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, ce projet d'aménagement permettra le controle des eaux pluviales et l'elimination des desordres hydrauliques sur le territoire communal. Un suivi de la perennite de l'ouvrage sera realise. Une fois amenee, la zone sera equipee d'un espace de convivialite en lien avec les espaces ludiques et au coeur de 3 grands ecosystemes, a savoir : - la mare, - le bassin des Meandres, - la prairie maigre inondable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume utile total Volume du bassin "des Meandres" Volume du bassin dit "Sud" Decapage terre vegetale Terrassements en deblais remblais Deblais evacues Debit de fuite	(15 013, m3) (9 000 , m3) (6 000, m3) (11 050, m3) (14 100 , m3) (4 000 , m3) (1, L/s/ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Evreux Portes de Normandie approuve le 17 decembre 2019, modifie le 16 decembre 2025 (modification n°5) La zone d'etude se situe en zones N, 1AUh, Ne et UE.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe a 1,3 km. Il s'agit de la Cote Saint-Sauveur et le bois de Saint-Michel, située sur la commune d'Aviron. La ZNIEFF de type II la plus proche se situe a 238 m. Il s'agit de la Vallée de l'Eure d'Acquigny a Menilles, la basse Vallée de l'Iton, située sur la commune d'Aviron.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche coorespond a la foret communale d'Evreux, située a environ 6,1 Km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc National le plus proche est celui des Forêts est situe a environ 290 km de la zone d'etude. Les PNR les plus proches sont ceux du Vexin Francais et des Boucles de la Seine Normande situes a 32 et 34 km de la zone d'etude. La RNN la plus proche est celle de la Seine Champenoise située a environ 186 km de la zone d'etude. Le PNR le plus proche est la Cote de la Fontaine, située a

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE 4eme echeance dans l'Eure a ete approuve le 24 avril 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le Monument Historique le plus proche est le site " Leproserie dite Maladrerie Saint Nicolas", situe a 3,1 km de la zone d'etude. Le SPR le plus proche est celui d'Evreux. Il est localise a 3,7 km de la zone d'etude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'apres les donnees disponibles sur Georisques, un site BASOL est recense a environ 775 m a l'ouest du projet. Il s'agit d'une ancienne decharge de dechets liquides utilisee par la societe Louis Maillot. Ce site est egalement recense dans BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le departement de l'Eure est concerne uniquement par l'Albien. Aviron se situe sur la zone ou sont les parties captives de nappes de l'allbien et du neocomien (zones de repartition des eaux souterraines).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage le plus proche se situe a environ 2,2 km de la zone d'etude, sur la commune de Normanville. Le perimetre de protection eloignee associe a ce captage se situe a 1,2 km. Le perimetre de protection rapproche, quant a lui, est situe a environ 1,8 km des limites de la zone d'etude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se stiuie a 12,8 km de la zone d'etude sur la commune d'Acquigny. Il s'agit du site " La rue Aristide Briand, a l'eglise, le cimetiere dans le Parc du Chateau d'Acquigny ".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La Zone Speciale de Conservation (ZSC) la plus proche est situee a 1,7 km de la zone d'etude et correspond au site "Vallee de l'Eure". La Zone de Protection Speciale (ZPS) la plus proche est situee a 19,7 km de la zone d'etude et correspond au site "Terrasses alluviales de la Seine".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se situe a 3,9 km de la zone d'etude sur la commune d'Evreux. Il s'agit du site "Boulevard Chambeaudouin et l'allée des soupirs avec leurs arbres".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les aménagements seront excédentaires en matériaux notamment a cause des terrassements prévus : - Terrassements en déblais remblais : 14 100 m3 - Terrassements en déblais évacués : 4 000 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront collectées en amont des bassins de retention et de leur exutoire avec: a l'Ouest en aval des regards deshuileurs existants pour adapter l'arrivée des eaux pluviales dans la mare redessinée; les regards seront nettoyés et si besoin réhabilités (maçonnerie, ...). La liaison entre ces regards et la mare se feront via une canalisation PVC et un ouvrage
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur un réservoir de biodiversité (milieu boisé, corridor fort déplacement) et un réseau de mares existant. Par ailleurs, un des enjeux majeurs de ce projet est d'être favorable au développement de la biodiversité. A chaque milieu est associée une palette végétale adaptée et une faune susceptible d'être associée au milieu. La démarche du projet s'inscrit également dans
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à 1,7 km du site Natura 2000 le plus proche. Le site d'étude n'est pas concerné par ce périmètre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans la continuité de l'existant en améliorant les dispositifs déjà mis en place (agrandir la mare, création d'îlots, continuité du dispositif de plantations denses...) et n'engendre donc aucune consommation d'espaces.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La zone d'étude n'est concernée par aucun PPRT. L'ICPE la plus proche est localisée à 1,1 km du site. Il s'agit de l'ICPE EARL des Tourelles, localisée sur la commune d'Aviron. L'établissement SEVESO le plus proche se situe à 16,3 km du périmètre d'étude. Il s'agit de l'entreprise FM France, localisée sur la commune d'Heudebouville.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est concernée par la présence de zones potentiellement sujettes aux inondations de cave. La zone d'étude est située en zone d'aléa modéré concernant le retrait gonflement des argiles. Des indices de cavités souterraines sont recensées sur la zone d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux d'aménagement nécessiteront l'utilisation d'engins de chantier, ce qui générera un trafic supplémentaire de manière temporaire, uniquement pendant la période de travaux. Néanmoins, le projet ne modifiera pas les conditions de circulations actuelles. Une fois l'aménagement termine, seule la circulation piétonne et PMR sera possible. Le site reste toutefois accessible par les véhicules de secours en cas de besoin.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les engins de chantier seront à l'origine de nuisances sonores pendant la période de travaux. Les nuisances seront donc temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Un feu d'artifice a lieu chaque année sur le terrain de foot. Une localisation alternative du feu d'artifice pourra être discutée avec la commune pour ne pas porter atteinte à la biodiversité.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase de travaux, les engins de chantier de taille moyenne seront utilisés. Aucun explosif ne sera utilisé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'entrée principale du parc pluvial et l'espace de convivialité seront partiellement éclairés. Les chemins seront balisés avec des plots lumineux solaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La pollution de l'air par les engins de chantier est limitée à la phase de travaux et l'utilisation de véhicules aux normes limitera le risque de pollution.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase travaux engendrera la production de déchets qui seront triés dans des bennes prévues et dirigées vers les filières de traitement et valorisation adéquates. Le projet prévoit la réutilisation des déchets de démolition en remblai ou création d'habitat sous réserve d'absence de toxicité. Des haies sèches seront également mises en place pour les déchets de taille. Les déchets de fauche seront exportés en dehors de la zone de prairie maigre.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est en dehors de tout périmètre de protection réglementaire des monuments historiques (MH). Le MH le plus proche situe à 3,1 km. La zone d'étude n'est pas concernée par la présence de zones de présomption de prescriptions archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les aménagements prévus ne modifieront que très localement l'usage des sols. Le projet a notamment pour objectif d'améliorer l'attractivité et les dispositifs pour accueillir le public (créer un accès PMR avec des places de stationnement ; garantir les accès depuis la mairie, le stade, la salle des fêtes, le rond-point du calvaire et le lotissement des Charmilles ; inclure un espace de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon les avis rendus par la MRAe Normandie depuis 2021, sur la commune d'Aviron et les communes limitrophes, il y a eu 3 avis de l'autorité environnementale rendus public : - En octobre 2023 : Création d'un aménagement urbain mixte au lieu-dit Cambolle sur la commune d'Evreux ; - En août 2023 : Installation photovoltaïque au sol ; au lieu-dit de La Monnerie sur la commune d'Evreux ; - En novembre 2021 : Création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de l'îlot Saint-Louis à Evreux (actualisation de l'étude d'impact). Les travaux d'aménagement du parc pluvial et paysager d'Aviron se limitent au sein des parcelles concernées, les effets cumulés avec les projets cités précédemment seront faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Traitement de l'exutoire : Le bassin des meandres sera équipé d'un régulateur de débit de type Vortex, devant la canalisation de sortie, dans un ouvrage également équipé d'une surverse type grille caillebotis, sur la base d'un débit de fuite de 1 L/s/ha. En sortie de cet ouvrage, une canalisation Ø315 PVC CR16 dirigera les eaux pluviales, via la rue de la Mairie, vers le thalweg exutoire en limite de l'allée des Acacias. La parcelle ZA 0354 sera aménagée pour limiter l'impact de ce débit et freiner son écoulement dans le talweg et vers la parcelle bâtie en aval (ZA 0375). L'aménagement consistera en la création de fosses engazonnées de niveau, en cascade, de faible profondeur, parallèles à la route et perpendiculaires à l'allée des Acacias. Les déblais seront mis en remblais pour création de redans permettant une retenue des eaux, une lente montée en charge et une infiltration. Chaque fosse sera équipée d'une surverse en matelas de gabions vers la fosse aval pour limiter l'érosion en cas de montée des eaux. - Collecte des eaux pluviales : Les EP seront collectées à l'ouest en aval des regards deshuileurs existants pour adapter l'arrivée des eaux pluviales et au nord par écoulement naturel des eaux de voirie vers la noue et la dépression créées. - Favoriser la déclinaison des milieux humides : L'aménagement des berges et une variation de profondeur de la mare permettront de favoriser la déclinaison des milieux humides. Des îlots seront créés dans la mare pour augmenter les surfaces d'écotones et ainsi sa biodiversité. - Amélioration de l'accessibilité : Une circulation piétonne à travers le site ainsi qu'une circulation PMR seront mises en place. - Traitement des aménagements : Tous les matériaux utilisés notamment pour le mobilier seront choisis pour une intégration optimale dans l'environnement et le paysage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principes d'aménagement du projet sont cohérents avec les objectifs et les enjeux identifiés par la ville d'Aviron sur ce secteur et la CA Evreux Portes de Normandie. Le Maître d'ouvrage considère donc que son projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Lemaire

Prénom **Pauline**

Qualité du signataire Chargee d'etudes

À Saint-Jacques-sur-Darnetal

Fait le 21-05-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)